



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020-2021
DE L'APEL DE L'ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE BELLEVILLE**

Le 1er Octobre 2020. Ouverture de la séance à 18H30.

I- Rappel des rôles de l'OGEC et de l'APEL au sein de l'école

- L'OGEC est l'organisme de gestion qui gère les frais de scolarité, paye le personnel non rémunéré par l'Éducation Nationale et prend en charge les frais de fonctionnement de l'école (locations, travaux, rénovations, chauffage...). Le Président de l'APEL en est membre de droit et y représente les familles de l'école. Le budget de l'OGEC est d'environ 400.000 € chaque année.
- L'APEL est au cœur des relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative. Elle participe à l'épanouissement des enfants au sein de l'école et à la vie de l'école en apportant notamment une aide financière à la subvention de projets éducatifs (sorties, spectacle, visite de musée, classe verte, matériel...).
- L'APEL organise également un certain nombre d'événements festifs au cours de l'année scolaire (marché de Noël, fête de printemps, fête de l'école...). Les membres de l'APEL sont à l'initiative de toutes ces orientations en concertation avec le Chef d'établissement et l'équipe pédagogique.

II- Rapport d'activité 2019-2020

Eu égard au contexte de la pandémie de Covid-19, l'activité festive habituelle de l'APEL n'a pu se tenir que partiellement, ce qui a eu des conséquences à la fois sur les recettes et sur les dépenses de l'Association.

- Le marché de Noël du 14 décembre 2019 a donné lieu à un résultat de 2.197 € ;
- Une vente de crêpes le 7 février 2020, destinée initialement au financement de la classe de découverte des CM2 a rapporté 223 € ;
- La fête de printemps et la fête de l'école prévues initialement le 21 mars et le 20 juin 2020 ont été annulées.

Il faut ajouter également en recettes le montant des cotisations des familles pour l'année 2019-2020 (1.352€).

Les recettes de l'année s'élèvent donc à 3.772 €.

L'APEL a participé à la vie de l'école, en finançant diverses activités avant la pandémie, la fermeture de l'école et l'annulation des activités prévues au printemps :

- Deux spectacles au sein de l'école, financés en totalité pour un montant de 1.650€ ;
- Tickets de métro pour les CM1 et CM2 (déplacement pour une visite) pour un montant de 89,40€ ;
- Apéritif de rentrée 21,80 € ;
- Goûter de Noël offert aux élèves 200€.

Nous avons également investi, en début d'année scolaire, pour un montant de 22,80 €, dans un terminal d'encaissement par Carte Bancaire. Ce dernier ne nous occasionne aucun abonnement, les frais n'étant perçus qu'en cas d'utilisation comme ce fut le cas pendant le marché de Noël 2019.

Les dépenses liées à la préparation, au matériel et aux boissons du marché de Noël ont représenté 269€.

Les dépenses de l'année s'élèvent donc à un total de 2.253€

Vote : Unanimité

III- Rapport financier 2019-2020

L'APEL est une association à but non lucratif dont les membres sont entièrement bénévoles. Les recettes de l'APEL sont utilisées exclusivement au bénéfice des élèves et de l'école par le biais du financement de sorties scolaires et autres projets pédagogiques. Le budget de l'APEL est composé d'une partie de la cotisation APEL payée chaque année par les familles et des recettes perçues lors des événements festifs organisés par l'APEL au sein de l'école. La cotisation avait été fixée pour 2019-2020 à 22 € par famille et a rapporté à l'APEL SJBB 1.352€, le reste des cotisations perçues étant reversé à l'APEL Paris.

Postes de recettes de l'APEL		Postes de dépenses de l'APEL	
Cotisations :	1.352 €	Participation aux activités scolaires :	1.961,20 €
Marché de Noël :	2.197 €	Dépenses Marché de Noël :	269 €
Vente de crêpes du 7 février 2020	223 €	Dépenses Investissement (terminal CB) :	22,80 €
	Total : 3.772 €		Total : 2.253 €

Les comptes de l'APEL font donc ressortir un excédent net de 1.519 € pour l'année scolaire 2019-2020.

Approbation des comptes 2019 – 2020 :

Vote : Unanimité

IV- Budget prévisionnel 2020-2021

La situation de l'année 2019-2020 étant particulière, nous proposons de définir le budget de l'APEL pour l'année scolaire 2020-2021 à 6.000€, montant prudent, inférieur aux années habituelles de l'association, mais supérieur à l'année venant de s'écouler.

Recettes		Dépenses	
Dénomination	Montant	Dénomination	Montant
Cotisations	1.200	Financement projets	4.000
Recettes fêtes	4.800	Achats divers (fêtes...)	2.000
Total	6.000	Total	6.000

Approbation de budget prévisionnel :

Vote : Unanimité

V- Montant de la cotisation 2021-2022

Cotisation annuelle d'adhésion à l'APEL pour l'année scolaire 2021-2022.

Montant : 25 Euros

Cette augmentation de 2€ par an et par famille par rapport à l'année 2020/2021 permettra à l'APEL de financer plus aisément des projets pédagogiques. Il est rappelé que sur cette somme de 25€, 13€ sont perçus par l'APEL nationale et l'APEL Paris, seulement 12€ seront donc perçus par l'APEL SJBB.

Approbation du montant de la cotisation :

Vote : POUR (13), CONTRE (5)

V- Rappel des événements à venir

Les différentes fêtes se dérouleront les samedi matins comme l'année passée (sauf pour la fête de l'école qui se tient toute la journée du samedi).

- **Le marché de Noël : le 12 décembre 2020**
- **La fête du printemps et Bourse aux livres : le 3 avril 2021**
- **La fête de l'école : le 26 juin 2021**

Élection des membres du Conseil 2020/2021 :

Sont élus au Conseil 2020/2021 de l'APEL SJBB : Barbara, Agathe, Edwige, Pierre-François, Amaury, Fanny, Sarah, Mathilde, Claire-Amélie, Michaël, Magdalena, Alice, Alice, Maeli, Capucine, Anne-Claire, Irina, Benoît, Marie-Laure, Quentin, Julien, Constance, Adeline, Hélène

Vote : Unanimité

Élection du nouveau bureau par le Conseil :

Le Conseil se réunit et élit le nouveau Bureau :

- Président : Pierre-François LE BAYON - SAPÈDE
- Vice-président : Michaël GADEM
- Vice-président : Benoît THÉRON
- Trésorière : Marie-Laure PARIS
- Secrétaire : Alice DAGBA

La séance est levée à 20h.

Le Président

